

Demande d information importante

Par khalidu92, le 09/12/2009 à 20:29

Bonjour,

je suis un resident en espagne (carte de residence temporaire).recemmnet je suis arrive en france pour chercher du travaille, en se rensignant on ma dit que je ne peux pas travailler en france avec une carte de residence espagnole sauf si je depose une demande a la prefecture pour echanger de carte de residence et qu il faut avoir un contrat de travaille (cdi) est ce que c'est le cas ?

MERCI

Par jeetendra, le 10/12/2009 à 10:48

Bonjour, ce qui vous a été dit est correcte, véridique, cordialement

Par khalidu92, le 10/12/2009 à 13:44

merci de m'avoir repondre mais j'aimerai avoir plus d informations sur se sujet svp.